

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 7 février 2019, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Michel Meyer, président, jusqu'au tractandum 3a, puis M. Gaëtan Aellen, président, dès le tractandum 3b

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Meyer, ARC : "Il est 19 h 30, j'ouvre la séance du Conseil de ville. M. le vice-maire M. Marcel Gilomen, notre maire étant malade à la maison, je m'adresse à vous, à Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Madame et Messieurs les représentants de la presse, chers collègues du Conseil de ville. Le règlement communal est formel : le premier Conseil de ville de la nouvelle législature doit être ouvert par le doyen. Il m'incombe donc de diriger la séance jusqu'au point 3a. La tradition, pas le règlement, veut que le doyen, président éphémère, "dise quelques mots" Le message que je devrais vous adresser suscite chez moi quelques interrogations. Dans l'esprit de celui qui a lancé cette coutume, il était certainement évident que l'aîné a des choses à dire. Il a un vécu. Il a de l'expérience. C'est sûrement un sage. Il sait tout. Comme je ne me reconnais pas dans ce portrait, j'ai demandé au Conseil communal d'être dispensé de ce rôle ceci d'autant plus que j'en fus chargé il y a 4 ans. Refus du conseil : "Le règlement, c'est le règlement !" J'avais suggéré de confier la tâche d'ouverture de cette séance à un(e) jeune issu(e) de ce parlement. Car, j'en suis convaincu, plus que jamais l'heure est venue d'écouter attentivement les jeunes. Il est évident que l'avenir tellement préoccupant de ce monde les interpelle. Alors écoutons-les. Comment voulez-vous qu'un vieux fasse passer un message aujourd'hui, en 2019, alors que ma génération, plus que les suivantes, est responsable de l'avenir catastrophique qu'on nous prédit. Ce n'est pas moi qui le prétends mais Greta, la jeune Suédoise, qui a affirmé ou à qui on a fait affirmer que "vous êtes responsables de la destruction de notre avenir". Je me sens visé par le constat de cette gamine par ailleurs charmante, courageuse, porteuse d'un coup médiatique sans pareil. Je suis né avant vous tous ici. Le nombre des années de vie fait de moi le plus grand producteur de gaz à effet de serre de ce Conseil de ville. J'en déduis donc que le mieux serait de me taire, surtout que mon mode d'expression favori étant plus la chanson que le discours philosophique, je préférerais vous en chanter une plutôt que d'énoncer des banalités. Vous allez en déduire que c'est à contrecœur que j'assume mon droit d'aïnesse ce soir. Il n'en est rien. C'est juste regrettable que par la faute d'un règlement et j'en suis désolé vous êtes privés d'un message émanant de la jeunesse. Sachez donc, Mesdames et Messieurs que c'est avec une grande fierté que j'occupe la place de premier citoyen de Saint-Imier... pendant 10 minutes. Laissez-moi le plaisir de souhaiter la bienvenue dans ce Conseil de ville aux nouvelles et nouveaux élus, de les féliciter pour leur élection ainsi que tous les autres qui repartent pour quatre ans. Félicitations aux nouvelles, aux élus ou réélus au Conseil communal. Bravo à Patrick Tanner, notre maire pour sa réélection en lui demandant d'user de toutes ses qualités pédagogiques, de sa bienveillance, de sa patience auprès de ses conseillers municipaux afin qu'elles, qu'ils s'épanouissent dans des tâches nouvelles pour trois d'entre eux. Un salut également tout particulier à la presse, qui, fidèlement informe notre population. Quant à notre Conseil de ville, je lui demande de ne jamais oublier qu'il a été élu pour veiller au bien-être de nos concitoyens. Certes, durant les 4 années écoulées, nous ensemble avons mené à terme de belles réalisations toutefois avec quelques failles que j'ai observées et que je m'autorise à relever. Ce qui m'a déplu : la tendance fâcheuse et regrettable que nous avons, nous, les conseillers de ville de chercher à mettre en position inconfortable un(e) conseiller(ère) municipal(e) ne maîtrisant pas parfaitement son dossier, qui a du retard pour une réponse à une question. De rire sous cape. D'échanger des regards condescendants lorsqu'apparaissent des hésitations dans la formulation d'une réponse. Cette attitude doit cesser alors que de jeunes nouveaux conseillers municipaux seront sous le feu de la rampe. J'ai observé ce comportement manquant de respect dans nos rangs mais aussi chez les autres. Je n'aime pas non plus la

compétition puérile par feuille Bechtel interposée entre nos formations pour affirmer dans les communiqués de presse : c'est nous qui avons réalisé ! C'est grâce à nous que ! Toute réalisation est débattue ici et, dans des échanges respectueux des uns et des autres, décidons ce que nous croyons être le meilleur pour Saint-Imier. Toute réalisation est le fruit du Conseil de ville dans son ensemble et non celle d'un groupement qui l'a emporté. Treize nouveaux conseillers de ville ! Cinq nouveaux conseillers municipaux dont certains avec le baptême du feu dans un exécutif. Je suis convaincu que ça se passera bien. La disparition de cette salle de quelques vieux briscards de la politique devrait faciliter les débats. Un fait anodin mais révélateur m'a surpris durant la campagne d'avant élection en novembre dernier. Mme Josika Iles, candidate au Conseil municipal, à qui j'adressais mes encouragements m'a affirmé : Je suis motivée et me réjouis de collaborer avec Corentin dont j'apprécie les qualités. Josika n'a pas dit : s'il n'était radical je collaborerais avec lui ! De mon temps, cette attitude constructive était plutôt rare. Elle m'a beaucoup plu et c'est dans cet état d'esprit que je vous invite à œuvrer pour Saint-Imier durant la nouvelle législature. Dans 4 ans je vous le promets je n'ouvrirai plus le Conseil de ville ni le Conseil général. Je vous remercie pour votre attention."

...Applaudissements...

M. Michel Meyer, président : "Avant de passer à l'appel, une modification de l'ordre du jour est-elle demandée ?"

...Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018
3. Nomination du bureau du Conseil de ville
 - a) président
 - b) 1^{er} vice-président
 - c) 2^{ème} vice-président
 - d) secrétaire
 - e) deux scrutateurs
4. Communications du président et du maire
5. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans (législature 2019 – 2022) :
 - a) Commission de gestion (7 membres)
 - b) Commission des finances (6 membres)
 - c) Commission de l'équipement (6 membres)
 - d) Commission bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)
 - e) Commission urbanisme et mobilité (6 membres)
 - f) Commission économie et tourisme (6 membres)
 - g) Commission de l'école primaire (8 membres)
 - h) Commission de l'école secondaire (5 membres)
 - i) Commission culturelle (6 membres)
 - j) Commission de l'action sociale (6 membres)
 - k) Commission de la santé (6 membres)
 - l) Commission de la jeunesse (4 membres)
6. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël
7. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes du Centre régional de compétences de protection civile du Jura bernois
8. Nomination de 4 délégués de la Municipalité dans le Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs (SESE)

9. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze
10. Nomination de 1 représentant de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL)
11. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation « Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier »
12. Fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2019-2020 : décision
13. Traitement de la motion « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral » déposée le 13 décembre 2018 par la fraction libérale-radical : décision
14. Motions et interpellations
15. Petites questions
16. Divers et imprévu

1. Appel

M. Michel Meyer, président : "L'appel se fera par M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier."

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Patrick Doman (ARC), M. Michel Meyer (ARC), Mme Josepha Chiesa (ARC), M. Swann Thommen (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Philippe Garraux (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Loïc Springenfeld (PS)

Est excusé : M. Vincent Brahier (PLR)

Conseil municipal : M. Marcel Gilomen (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : M. Patrick Tanner (maire)

Presse : M. Alexandre Steiner (RJB), M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) et Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien jurassien)

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

M. Michel Meyer, président : "Je précise que seuls les conseillers de ville présents le 13 décembre 2018 peuvent voter l'approbation."

Au vote, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des conseillers de ville présents lors de la séance du 13 décembre 2018.

3. Nomination du bureau du Conseil de ville

- a) président
- b) 1^{er} vice-président
- c) 2^{ème} vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

a) président

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction libérale-radical propose M. Gaëtan Aellen, PLR."

Au vote, M. Gaëtan Aellen, PLR, est nommé président à l'unanimité, moins l'intéressé.

...Applaudissements...

M. Michel Meyer, président : "Monsieur le président du Conseil de ville, félicitations pour cette nomination. Je vous prie de venir vous installer à la place du président du Conseil de ville."

b) 1^{er} vice-président

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Le parti socialiste propose Mme Elisabeth Beck, PS."

Au vote, Mme Elisabeth Beck, PS, est nommée 1^{ère} vice-présidente à l'unanimité, moins l'intéressée.

c) 2^{ème} vice-président

M. Patrick Domon, ARC : "La fraction alternative régionale et communale propose Mme Morgane Bussian, ARC."

Au vote, Mme Morgane Bussian, ARC, est nommée 2^{ème} vice-présidente à l'unanimité, moins l'intéressée.

d) secrétaire

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction libérale-radical propose M. Samuel da Silva, PLR."

Au vote, M. Samuel da Silva, PLR, est nommé secrétaire à l'unanimité, moins l'intéressé.

e) deux scrutateurs

M. Michel Ruchonnet, PS : "La fraction socialiste propose Mme Nathalie Fiechter, PS."

M. Patrick Domon, ARC: "La fraction alternative régionale et communale propose Mme Josepha Chiesa, ARC."

Au vote, Mme Nathalie Fiechter, PS, et Mme Josepha Chiesa, ARC, sont nommées scrutatrices à l'unanimité, moins les intéressées.

4. Communications du président et du maire

M. Gaëtan Aellen, président : "Mesdames, Messieurs, je souhaite la bienvenue, à Monsieur le vice-maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, ainsi qu'aux représentants de la presse, à la première séance du Conseil de ville de cette législature. Qui dit nouvelle année, dit nouveau président, mais également nouvelle législature et nouveau Conseil de ville composé de nouveaux conseillers débordant de motivation pour relever les nombreux défis que leur réserve leurs mandats dans les différentes commissions de notre commune. Je profite de l'occasion pour leur adresser mes meilleurs vœux pour cette législature et les remercie de leur engagement envers notre Ville de Saint-Imier. J'espère que chacun trouvera satisfaction dans ses nouvelles attributions. Je souhaite que cette législature soit excellente et qu'elle se déroule au mieux car notre objectif commun reste notre Ville de Saint-Imier. Nous nous sommes tous engagés pour la communauté et pour garantir la meilleure qualité de vie possible à nos citoyens. En effet, en tant que président, je veillerai à ce que les débats et les discussions restent constructifs, ceci en gardant un esprit de respect mutuel. Enfin, je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez en me nommant président du Conseil de ville durant cette première année de législature. C'est un honneur pour moi d'être assis à cette place et c'est avec votre aide que je souhaite au mieux représenter notre Conseil de ville lors des différents événements que je devrai honorer. J'espère être à la hauteur afin de répondre à vos attentes et vous souhaite une bonne législature. Merci à tous et bons débats !"

...Applaudissements...

M. Gaëtan Aellen, président : "Merci. Je passe maintenant la parole à notre vice-maire M. Marcel Gilomen."

M. Marcel Gilomen, vice-maire : « Monsieur le président du Conseil de ville , Mesdames, Messieurs les conseillères et les conseillers de ville, Mes chers collègues du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants de la presse, en l'absence de M. le maire Patrick Tanner, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, c'est à moi que revient le plaisir et l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au nom du Conseil municipal pour la première séance du Conseil de ville de cette nouvelle législature. Avant toute chose, nous tenons à vous remercier, toutes et tous, pour votre engagement au profit de toutes les Imériennes et de tous les Imériens. Votre engagement est précieux et est une marque vivace du bon fonctionnement de notre démocratie. En ce sens, il contribue à forger une société solidaire où chacune et chacun saura trouver une place. La force et la grandeur d'une collectivité se mesure surtout à la façon dont les plus faibles de ses membres sont considérés. Au cours de cette législature, nous aurons l'occasion de débattre d'une multitude d'idées et de projets pour valoriser notre qualité de vie et continuer à faire rayonner Saint-Imier au cœur du Jura bernois et bien au-delà. Rayonner et intégrer sont deux mots qui reviendront souvent, ne serait-ce que dans la perspective du processus de fusion initié et qui devrait aboutir par un vote en 2021. Nous aurons donc, plus d'une fois, l'occasion de débattre de sujets passionnants et importants pour l'avenir de Saint-Imier, et gageons qu'au-delà de divergences de points de vue, le respect de la diversité des opinions, et l'intérêt premier de notre Cité, soient toujours placés tout au sommet de l'action du Conseil municipal et du Conseil de ville. Au nom du Conseil municipal, nous vous souhaitons une bonne séance et une bonne législature 2019-2022 empreintes de réussite et d'accomplissement. »

...Applaudissements...

M. Marcel Gilomen, vice-maire : "Je vous transmets encore les communications de M. le maire :

"Suite à la décision de votre Conseil du 13 décembre 2018 concernant le crédit d'engagement pour la Maison de la musique, le Conseil municipal souhaite vous informer que la demande de référendum a abouti. Le Corps électoral de Saint-Imier sera ainsi appelé à se prononcer sur le crédit d'engagement de CHF 885'000.- pour la réalisation de la Maison de la musique. Lancée par le parti socialiste, la demande de référendum a abouti dans le délai légal. Muni de 203 signatures valables sur 118 nécessaires (4 % des ayants droit), le texte déposé par le PS demande que les citoyennes et citoyens puissent se prononcer sur la décision du Conseil de ville du 13 décembre dernier. Pour rappel, par 22 voix contre 4, le Législatif imérien avait alors accepté un crédit d'engagement sous forme de subvention d'investissement de CHF 885'000.- (CHF 790'000.- en cash et CHF 95'000.- d'estimation de la valeur de donation) pour la réalisation du projet "Maison de la musique" dans le bâtiment de l'ancien manège. La votation populaire aura lieu le 19 mai prochain.

Enfin, je profite également de vous rappeler le cours de formation aux outils parlementaires organisé par la commission de perfectionnement de l'Association des secrétaires communales et communales du Jura bernois à l'attention des autorités législatives. Ce cours, d'une durée de 2 heures environ, aura lieu le 8 mai 2019 à 19 h 00 à l'Auditorium du Centre interrégional de perfectionnement à Tramelan en présence de Madame la Préfète Stéphanie Niederhauser et de Mme Giovanna Munari Paronitti, cheffe de l'Unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Spécialement destiné aux membres des conseils généraux, le Conseil municipal vous encourage à y prendre part, la participation financière étant prise en charge par la commune. En cas d'intérêt, vous pouvez vous adresser directement à la Chancellerie municipale."

5. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans (législature 2019 – 2022) :

- a) Commission de gestion (7 membres)
- b) Commission des finances (6 membres)
- c) Commission de l'équipement (6 membres)
- d) Commission bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)
- e) Commission urbanisme et mobilité (6 membres)
- f) Commission économie et tourisme (6 membres)
- g) Commission de l'école primaire (8 membres)
- h) Commission de l'école secondaire (5 membres)
- i) Commission culturelle (6 membres)
- j) Commission de l'action sociale (6 membres)
- k) Commission de la santé (6 membres)
- l) Commission de la jeunesse (4 membres)

a) Commission de gestion (7 membres)

M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Bettina Zürcher ▪ Mme Nathalie Fiechter
Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Christian Tharin ▪ M. Christian Schluep ▪ M. Roland Helbling
M. Patrick Domon, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Roger Comte ▪ M. Claude Voisin

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

b) Commission des finances (6 membres)

Mme Danika Perret, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Cyril Erard ▪ M. Yvan Adatte
M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Francis Daetwyler
M. Christian Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Gisèle Tharin ▪ M. Yves Mathys ▪ M. Hugo Figueiredo

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressée.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février 2019, à 18 h 00, au bureau municipal, salle du Conseil municipal.

c) Commission de l'équipement (6 membres)

M. Swann Thommen, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Séverine Perret ▪ M. Michael Oppliger
M. Michel Ruchonnet, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Gerolamo Pepe
Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Jean-Paul Gerber ▪ M. Cédric Spielhofer ▪ M. Mathias Nikles

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février 2019, à 18 h 00, au bureau municipal, salle Warmbrodt.

d) Commission bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)

Mme Morgane Bussian, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Michel Meyer ▪ M. Claude Voisin
Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Vincent Brahier ▪ M. Samuel da Silva ▪ M. Yann Doutaz
M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Vital Carnal

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 11 mars 2019, à 17 h 45, au bureau municipal, la salle n'est pas définie.

e) Commission urbanisme et mobilité (6 membres)

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Philippe Garraux ▪ M. Jérôme Kernén ▪ M. Pierre Gianoli
Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Cornelio Fontana ▪ M. Christian Tharin
M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Vital Carnal

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février 2019, à 18 h 00, le lieu n'est pas défini.

f) Commission économie et tourisme (6 membres)

Mme Josepha Chiesa, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Patrick Domon ▪ M. Swann Thommen
M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Diamantino Rodrigues ▪ Mme Elisabeth Beck
Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Cédric Spielhofer ▪ M. Jean Claude Dougoud

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 4 mars 2019, à 18 h 15, bureau municipal, salle du Conseil municipal.

g) Commission de l'école primaire (8 membres)

M. Claude Voisin, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Florine Pessotto-Bueche ▪ Mme Michèle Comte ▪ Mme Carole Aubry
M. Christian Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Gaëtan Aellen ▪ Mme Monica Gerber ▪ Mme Gisèle Tharin
M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Marie Ruchonnet ▪ M. René Thommen

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 27 février 2019, à 19 h 30, à l'Ecole primaire.

h) Commission de l'école secondaire (5 membres)

M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Marie Ruchonnet
---	---

Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Gaëtan Aellen ▪ M. Samuel da Silva
Mme Michèle Comte, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Morgane Bussian ▪ M. Raphaël Perotto

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février 2019, à 19 h 00, à l'Ecole secondaire.

i) Commission culturelle (6 membres)

M. Raphaël Perotto, ARC : la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Morgane Bussian
Mme Gisèle Tharin, PLR : la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Michel Bastardoz ▪ Mme Stéphanie Jeanneret ▪ M. Yves Rochat
M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Bettina Zürcher ▪ Mme Mélanie Lambert

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressée.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 4 mars 2019, à 18 h 30, au Centre de culture et de loisirs (CCL).

j) Commission de l'action sociale (6 membres)

M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Regina Stöcklin ▪ Mme Aline Ruchonnet
Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. John Buchs ▪ M. Michel Rohrbach
M. Philippe Garraux, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Danika Perret ▪ M. Ali Assaf

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressée.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février 2019, à 18 h 00, bureau municipal, salle Aragon.

k) Commission de la santé (6 membres)

Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Hugo Figueiredo ▪ M. Michel Rohrbach
Mme Marie Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Nathalie Fiechter ▪ M. Michel Ruchonnet

M. Roger Comte, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Mélanie Kernen ▪ Mme Aurélie Juillerat
---	---

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février 2019, à 19 h 00, au bureau municipal, salle Aragon.

l) Commission de la jeunesse (4 membres)

M. Michel Ruchonnet, PS, le parti socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Gérald Bassard
M. Michel Meyer, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Florine Pessotto-Bueche
Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Denis Gerber ▪ Mme Marianne Louvet

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 4 mars 2019, à 18 h 30, bureau municipal, salle Aragon.

...Au fur et à mesure des nominations dans les diverses commissions permanentes, les conseillers municipaux présentent leurs félicitations, et se réjouissent de travailler avec les commissaires.

6. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erquël

M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Vital Carnal
M. Patrick Domon, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Michel Meyer
Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Daniel Müller

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

7. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes du Centre régional de compétences de protection civile du Jura bernois

M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Gerolamo Pepe
M. Patrick Domon, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Michel Meyer
Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Daniel Müller

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

8. Nomination de 4 délégués de la Municipalité dans le Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs (SESE)

M. Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	▪ M. Vincent Scheidegger
M. Patrick Domon, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	▪ M. Michel Meyer
Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	▪ M. Jean-Michel Luginbühl ▪ M. Walter Häller

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

9. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze

Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	▪ M. Ludovic Zürcher
M. Patrick Domon, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	▪ M. Ali Assaf

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité.

10. Nomination de 1 représentant de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL)

Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	▪ M. Vincent Brahier
--	----------------------

Au vote, le candidat est nommé à l'unanimité.

11. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation « Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier »

Mme Marie Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose :	▪ M. Michel Ruchonnet
M. Patrick Domon, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose :	▪ Mme Anne Baume
Mme Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose :	▪ M. Michel Bastardoz ▪ Mme Joëlle Häller

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

12. Fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2019-2020 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport du directeur de l'école primaire concernant l'objet cité en titre.

En effet, conformément à l'art. 5 du Règlement scolaire de la commune de Saint-Imier, le Conseil de ville est compétent pour l'ouverture ou la fermeture des écoles, des classes d'école enfantine, primaire ou secondaire degré I, sous réserve d'approbation par la Direction de l'instruction publique et sur préavis de la commission d'école concernée.

En raison d'effectifs en baisse à l'école primaire et enfantine, mais en raison également des exigences du canton de Berne qui fixe la moyenne du nombre d'élèves par classe entre 19,5 et 21, la direction de l'école primaire, sur conseil de l'inspection scolaire et sur préavis de la commission de l'école primaire, propose à votre autorité la fermeture d'une classe au niveau primaire.

Dès la prochaine rentrée scolaire et afin de répondre aux exigences cantonales, cette mesure portera ainsi le nombre de classes à 15 pour l'école primaire et 5 pour l'école enfantine, contre 16 respectivement 5 actuellement. Parallèlement à cette fermeture, l'école enfantine verra également la diminution de certaines prestations offertes actuellement aux élèves.

Compte tenu de ce constat et des exigences fixées par le canton, le Conseil municipal recommande à l'unanimité à votre Conseil d'approuver la fermeture d'une classe à l'école primaire dès l'année scolaire 2019-2020.

Ouverture de la discussion :

M. Swann Thommen, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant l'organisation de l'école primaire pour l'année scolaire 2019-2020. Cette mesure qui répond aux exigences du canton de Berne, qui fixe la moyenne par classe à 19.5 et 21 élèves a en effet tout son sens au vu des arguments donnés par la direction de l'école primaire et des préavis de la commission de l'école primaire et du conseil de l'inspection scolaire. En effet la diminution des effectifs est une réalité et il est important pour le bon fonctionnement de cet établissement de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux exigences du canton de Berne. La fraction ARC accepte donc à l'unanimité sa décision de fermer une classe de l'école primaire dès l'année scolaire 2019-2020."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "C'est avec grand regret que la fraction socialiste a pris connaissance du rapport demandant la fermeture d'une classe primaire. Les chiffres n'étant plus dans les normes cantonales, il n'y a malheureusement pas d'autre choix que de prendre acte de cette situation. Cependant, la fraction aimerait tout de même connaître les répercussions que cette fermeture aura sur le personnel. M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture, peut-il nous donner quelques précisions sur cette diminution de poste de 143 %, à savoir : comment cette perte va-t-elle être répercutée sur le personnel et celles et ceux qui vont perdre ces heures d'enseignement pourront-ils bénéficier de mesures d'accompagnement pour retrouver du travail ailleurs ? Par ailleurs, quelles sont les prestations d'école enfantine qui vont disparaître ?"

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Je déplore aussi la fermeture de cette classe, et aussi les répercussions que cela peut avoir au niveau du corps

enseignant. C'est une perte d'environ 1,5 unité temps plein, donc à peu près 40 leçons. Je ne sais pas qui seront les personnes qui vont subir ces pertes de leçons. La commission scolaire devra très rapidement, une fois la fermeture décidée, se réunir, et sur proposition de la direction, prendre des décisions qui seront difficiles. Depuis que je suis à la tête du département, il n'y a jamais eu de mesures d'accompagnement. Je ne peux pas vous les garantir non plus. Je vais faire mon possible pour que ce soit le moins dommageable possible. Quant aux écoles enfantines, il s'agit de 15 leçons en sections de classes octroyées par le canton jusqu'à maintenant, à raison de 3 par classe d'école enfantine, qui sont données en tandem. Deux enseignants s'occupent conjointement de sections de classes. Ceci va disparaître en raison de la réduction des effectifs. Voilà l'état actuel."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "C'est regrettable que ceci disparaisse, car il y a diverses études qui tendent à prouver que plus vite on prend en charge des élèves avec des difficultés, et plus vite ils ont de chance de les surmonter. Surtout lorsqu'on est petit, plutôt qu'au moment d'un apprentissage. C'est donc sans enthousiasme que la fraction socialiste accepte la fermeture d'une classe à l'école primaire dès l'année 2019-2020."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction libérale-radical a pris bonne connaissance du rapport du Conseil municipal concernant l'organisation de l'école primaire pour l'année 2019-2020, ainsi que la proposition de fermeture d'une classe au niveau primaire. Vu l'effectif en baisse à l'école primaire et enfantine et afin de répondre aux exigences du canton de Berne quant à la moyenne du nombre d'élèves par classe, la fraction libérale radicale approuve la fermeture d'une classe à l'école primaire dès l'année 2019-2020."

Au vote, la fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2019-2020 est acceptée à l'unanimité.

13. Traitement de la motion « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral » déposée le 13 décembre 2018 par la fraction libérale-radical : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le 13 décembre 2018, la fraction libérale-radical (PLR) a déposé une motion intitulée « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral ».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer l'entrée en matière sur la motion ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

Selon l'Office fédéral de la statistique, « la participation aux votations populaires fédérales est en baisse depuis le début du 20e siècle, mais son recul est marqué de forts soubresauts. Ainsi, dès 1990, les valeurs extrêmes étaient de 28% à 79%. La tendance à la baisse ne s'est cependant pas poursuivie au début du 21e siècle. La participation moyenne aux votations a même légèrement augmenté (de 42% dans les années 1980/1990 à 45%) ».

Force est toutefois de constater que la participation aux votations communales est souvent relativement en dessous de la moyenne et que l'abstention constitue le premier parti.

Compte tenu de ce constat, le Conseil municipal est naturellement favorable à toutes les mesures qui permettraient d'augmenter le taux de participation lors d'élections ou de votations. Il propose l'entrée en matière sur la motion et suggère cependant de confier son traitement à une commission temporaire spécialement créée pour traiter de cette problématique. En effet,

la Commission économie et tourisme proposée par les motionnaires ne lui semble pas adéquate pour traiter de cette problématique compte tenu de ses attributions.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous traitons ce soir de l'entrée en matière ou non sur la motion déposée par le PLR le 13 décembre dernier visant à diminuer l'abstentionnisme lors des diverses votations et élections. Cette motion aurait aussi pu s'intituler : "Saint-Imier à la recherche du Graal". En cas d'acceptation de cette motion, il s'agirait ensuite de désigner les preux chevaliers et les gentes dames qui se mettraient à la table ronde avant d'aller affronter les dragons. J'ai pris la métaphore du Graal non sans raison car il s'agit d'un but fantasmé et presque impossible à atteindre. S'occuper que de l'abstentionnisme électoral n'est pas suffisant car ce n'est qu'un épiphénomène. Il s'agit d'un mal généralisé au niveau de la planète et pas seulement pour notre petite commune. C'est à une véritable étude sociologique qu'il faut procéder car c'est un problème de société. Le verbe servir a perdu de sa signification et la politique a mauvaise presse. Comment en est-on arrivé là, telle est la question. Pour préparer les élections de novembre dernier, chaque parti a fait l'expérience des difficultés à convaincre des gens pour s'engager pour la communauté avec toutes sortes d'excuses qui sont toujours les mêmes, souvent par manque de connaissance du travail à faire pour s'engager pour la communauté. L'altruisme n'est plus une vertu très partagée mais il essaye de revenir à la mode. Il est plus facile de ne s'occuper que de son entourage personnel et confortable et c'est également de ce genre de personnes que viennent les critiques les plus acerbes sur la manière dont ils sont gouvernés. Je pense qu'il est temps d'écouter ce que les citoyens et les citoyennes pensent du travail politique et de la manière dont ils ont envie d'être gouvernés. Il y a un désintérêt persistant de la chose publique chez plus de la moitié de nos concitoyens et cela doit nous interpeler. Après cette introduction quelque peu philosophique, venons-en à la motion du PLR : nous sommes d'accord avec le Conseil municipal qu'il faut une commission temporaire nouvelle pour le traitement éventuel de cette motion et la Commission économie et tourisme n'est pas adaptée pour ce travail. Concernant les deux pistes qui sont proposées, à savoir un journal d'information régulier de la part de la commune ainsi qu'une séance d'information sur comment voter sont des bonnes idées. Par contre, il s'agit typiquement d'un travail qui peut être confié à l'administration communale et ne nécessite pas la constitution d'une commission. Notre position est la suivante : s'il s'agit de créer une commission pour analyser les dysfonctionnements de notre société, nous sommes partants de manière active. Si la motion devait garder le cadre restreint de son intitulé, nous occuperions le siège qui nous revient mais avec nos convictions et notre liberté de penser et de parler. Nous sommes très intéressés à écouter les arguments des deux autres partis et nous nous réservons le droit de demander une suspension de séance avant le vote. Ce genre de sujet comporte un risque de dérive populiste à laquelle nous ne souscrivons pas."

M. Denis Gerber, PLR : "Notre fraction est heureuse de la proposition du Conseil municipal d'entrer en matière sur notre motion. Elle est d'accord de confier son traitement à une commission temporaire ad hoc. La fraction libérale-radical s'engagera avec le souci d'apporter des pistes permettant de motiver nos citoyens à prendre part aux décisions qui les concernent tous. Ce soir, je m'arrête là. Je vais revenir, lors de la prochaine séance, sur les déclarations du PS."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant la motion dont nous remercions l'auteur. Bien qu'il soit important de relever tous les efforts déployés par ARC, ainsi que les autres partis pour impliquer le plus longuement possible les citoyennes et citoyens lors du renouvellement des autorités, et ceci par différents moyens (contacts multiples pour rechercher des candidatures, tous-ménages, contacts personnels, présence dans la rue, annonces, communiqués de presse, débat public, site internet, réseaux sociaux...). Que la représentativité des élues et élus ne souffre d'aucun doute. Il est vrai que le faible taux de participation lors des votations mérite que nous nous questionnions tout en réfléchissant à des pistes d'actions, ceci, dans le but d'augmenter

l'intérêt et la participation du Corps électoral, si possible. Cependant, le parti ARC partage le même avis que le Conseil municipal, c'est à dire, de confier cette motion à une "commission ad hoc" et non à la Commission d'économie et du tourisme, qui a été constituée ce soir même et dont les membres recrutés et choisis ont d'autres tâches. En effet, le sujet nous semble suffisamment important, preuve étant que cela ne concerne pas seulement Saint-Imier mais que c'est une réalité régionale voire nationale, selon l'office fédéral de la statistique (du moins pour ce qui était de l'année 2018), pour que le dossier soit traité de manière "unique". C'est-à-dire, par une commission qui se consacrera entièrement à cette problématique, composée de membres dont se sera la préoccupation et l'objectif essentiels. Pour ces motifs ARC approuve la motion et propose que son traitement soit confié à une commission ad hoc à nommer lors de la prochaine séance du Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous demandons une suspension de séance."

M. Gaëtan Aellen, président : "Très bien, nous allons faire une suspension de séance. La séance reprend à 20 h 40."

...Suspension de séance, il est 20 h 33...

...Reprise de séance, il est 20 h 40...

M. Gaëtan Aellen, président : "Quelqu'un souhaite-t-il la parole avant le vote ?"

M. Gaëtan Allen, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous passons au vote".

Au vote, le traitement de la motion « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral » déposée le 13 décembre 2018 par la fraction libérale-radical est accepté à l'unanimité.

14. Motions et interpellations

M. Gaëtan Aellen, président : "Je n'ai pas reçu de motion, je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Gaëtan Aellen, président : "Il ne semble pas y avoir de réponse aux interpellations, nous pouvons passer aux nouvelles interpellations. J'ai reçu 4 interpellations du parti libéral-radical. Je donne la parole."

M. Christian Tharin, PLR : "L'effectif de la Police administrative a été augmenté de 100 % depuis le 1^{er} mai 2018. Le contrôle des zones bleues et des parcages intempestifs et illicites est donc effectué plus souvent ce qui répond à un besoin. Le groupe PLR demande au Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

- Quel est l'organe compétent pour supprimer une amende d'ordre ?
- Combien d'amendes d'ordres ont-elles été supprimées en 2018 ?
- Des macarons permanents pour parquer au-delà du temps fixé en zone bleue ont-ils été accordés, si oui pour quelles raisons ?
- Qui est responsable de l'engagement de nos policiers sur le terrain ?
- Qui est le garant politique ?

De plus nous exprimons le souhait que la Police administrative devrait, à notre avis, faire plus de patrouilles à pied aussi bien au centre que dans les rues plus excentrées. Le groupe PLR souhaite également recevoir des informations concernant les mesures hivernales, particulièrement pour les automobilistes n'appliquant pas ces mesures, soit :

- Combien d'amendes d'ordres ont déjà été distribuées à ce jour depuis le début de l'hiver ?
- Cela représente quel montant ?
- Quels sont les coûts engendrés pour distribuer ces amendes ?

Enfin sur le même sujet, où en est le traitement de notre intervention du 5 février 2015 qui a été transmis au département de l'administration générale ?"

M. Marcel Gilomen, vice-maire : "S'agissant du département de M. le maire, une réponse vous sera donnée ultérieurement."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Samuel da Silva, PLR : : "Interpellation intitulée : le courriel, pour l'écologie et des économies. Avec le début de la nouvelle législature, la fraction PLR propose la mise à jour d'une pratique traditionnelle : l'envoi des documents relatifs à l'ordre du jour du Conseil de ville non plus par courrier postal, mais électronique. Cette mesure nous paraît pertinente et en adéquation :

- Avec des économies, facilement réalisables, non seulement financières, mais également logistiques.
- Avec notre ère où la technologie est omniprésente et les courriels devenus un vecteur efficace de communication.
- Puis finalement avec un geste symbolique fort pour l'écologie.

A ce sujet-ci, rappelons-nous que la chancellerie nous a adressé un courrier, en début d'année, pour nous demander notre adresse électronique, n'est-ce pas là déjà un premier pas en ce sens ? Dans la foulée, notre chancelier nous envoyait, à tous par courriel, une information au sujet d'une formation destinée aux membres des législatifs de la région. On voit que sur le papier, ou plutôt au niveau technologique, toutes les conseillères et tous les conseillers sont déjà équipés pour recevoir des courriels. Relevons aussi que notre Conseil municipal s'est déjà mis à jour : ils ont une plateforme informatique sécurisée sur laquelle ils ont accès à tous les dossiers et documents utiles à leurs séances hebdomadaires. D'autre part, notre commission d'école secondaire convoque, déjà, ses commissaires par voie électronique. Pour en revenir au législatif, prenons l'exemple d'une commune voisine : Tramelan. Si on se réfère à leur "règlement du conseil général", art. 17, al. 2 "le conseiller général reçoit la convocation et tous les documents relatifs aux objets mis en discussion ... par courrier postal ou électronique, selon demande du conseiller général." Notons toutefois que lors de la séance des présentations des comptes et du budget, toutes les conseillères et tous les conseillers reçoivent les documents par courrier postal, afin de "faciliter le travail des conseillers généraux", selon ce que M. Gullotti, chancelier de Tramelan, m'a relaté et que je remercie, au passage, pour le partage d'informations.

Dès lors, la fraction PLR se pose donc les questions suivantes :

- A combien s'élèveraient les économies pour notre commune avec la mise en place d'une telle mesure ?

- Y aurait-il des modifications à apporter au règlement communal pour ce faire ?
- Finalement, serait-ce possible d'instaurer une telle pratique à court terme, en prenant exemple sur Tramelan, c'est-à-dire avec libre choix au conseiller de ville, et envoi postal d'office lors de la présentation des comptes et du budget ?"

M. Marcel Gilomen, vice-maire : "Je vous remercie pour votre interpellation. Le Conseil municipal vous répondra à une date ultérieure."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Cours d'informatique pour le 3^{ème} âge. Plusieurs communes de la région ont une commission permanente de la politique du 3^{ème} âge. Saint-Imier n'en a pas, et à notre humble avis, les tâches dévolues à une telle commission peuvent être exécutées par la commission action sociale. Le PLR demande au Conseil municipal d'organiser, dans la mesure du possible gratuitement, un cours d'informatique pour les aînés et un cours pour introduire nos séniors dans l'univers du smartphone et des technologies actuelles qui conditionnent toujours plus, il faut le reconnaître, notre vie quotidienne. Ces cours répondent à un besoin et nos aînés apprécieront certainement ces offres."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Merci pour votre interpellation. J'ai pris bonne note. Une réponse vous sera donnée lors d'une prochaine séance."

M. Denis Gerber, PLR : "Je souhaite juste encore apporter une précision. Il serait bon d'envisager une collaboration avec le ceff INDUSTRIE, où, nous avons des jeunes spécialistes en informatique, qui ont des temps de congé, et cela leur permettrait aussi d'avoir un "gagne-pain". Lors de la Journée des métiers, j'ai pu constater qu'il y a là des étudiants capables d'effectuer cette tâche et de donner des explications à un béotien comme moi."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : Aide sociale : Saint-Imier avec 11,43 % est nettement au-dessus de la moyenne du canton qui est de 4,6 %. Il n'est pas question au travers de cette interpellation de remettre en question l'aide sociale individuelle ou l'aide matérielle aux ménages dans le besoin. L'aide sociale est accordée à toutes les personnes qui résident dans le canton de Berne. Un article paru dans un quotidien de la région en décembre 2018 a interpellé un grand nombre d'habitants de la Cité. Pourquoi un taux aussi élevé à Saint-Imier ? Les critiques, pas toujours objectives, et commentaires ne manquent pas. Saint-Imier a un taux d'aide sociale de 11,43 %, ce taux est parmi les plus élevés du pays. La moyenne cantonale s'élève à 4,6 % et la moyenne suisse à 3,3 %. Quant à la commune de Courtelary, commune la mieux classée du Jura bernois son taux est de 4,11 %. Selon le rapport de la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton (SAP), le taux d'aide sociale varie fortement selon les régions. "Il est plus important dans les centres urbains et les grandes communes". Saint-Imier ne peut pas être considérée comme une grande commune. Questions :

1. Le Conseil municipal peut-il donner les raisons qui justifient ce taux élevé ?
2. Le Conseil municipal propose-t-il des mesures pour diminuer ce taux ? Si oui, lesquelles ?"

Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : "Je vous remercie pour votre interpellation. Je me réjouis de travailler sur ce sujet, pour vous apporter une réponse dès que possible."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci."

15. Petites questions

M. Gaëtan Aellen, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Marcel Gilomen, vice-maire : "Au nom du Conseil municipal, je me permets de vous apporter une réponse suite à la petite question de M. Denis Gerber, PLR, posée le 13 décembre dernier concernant l'utilisation de vaisselle réutilisable et de carafes avec de l'eau de Saint-Imier afin de préserver notre environnement. En collaboration avec la chancellerie, le Conseil municipal peut vous apporter la réponse suivante : Naturellement sensible à l'empreinte que nous laissons sur notre planète et son environnement, le Conseil municipal estime que la question du parti libéral-radical est pertinente et qu'il appartient en effet aux autorités municipales de montrer l'exemple même si cette responsabilité nous appartient bien évidemment à nous tous individuellement. Si les séances des commissions municipales et de l'exécutif sont d'ores et déjà desservies avec des carafes d'eau du réseau de Saint-Imier depuis plusieurs années, il est vrai cependant qu'actuellement le service est réalisé dans des verres en plastique jetables. Le Conseil municipal a ainsi pris la décision de progressivement remplacer les gobelets par des verres lavables pour l'ensemble des séances qui se tiendront au sein de l'administration communale (Rue Agassiz 4 et Temple 15). Pour ce faire et afin de faciliter l'application logistique de cette décision, le département des bâtiments a été chargé d'étudier la mise en place d'un lave-vaisselle dans le local de cafétéria. Nous compterons également sur la bienveillance de l'ensemble des commissaires pour leur contribution et collaboration à la mise en œuvre de ces mesures. Concernant les 6 séances annuelles du législatif, l'analyse réalisée démontre que l'application de cette même mesure est nettement plus complexe dans la salle du Conseil de ville pour les raisons suivantes :

- L'acquisition et l'entretien d'une fontaine à eau pour le réseau comme c'est le cas à l'administration communale ne se justifie pas en raison d'une utilisation très occasionnelle. Ainsi seule l'eau du robinet pourrait être disposée sur les tables du Conseil de ville.
- Le remplissage de la quinzaine de carafes et le nettoyage des celles-ci et de la quarantaine de verres nécessiteraient l'engagement du concierge en dehors de ses heures de travail avant chaque séance ainsi que le lendemain. Si cela est naturellement possible, après une pesée d'intérêts, le Conseil municipal trouve très contraignant de faire déplacer le concierge l'heure qui précède les séances du législatif. De plus le coût généré, estimé à quelque CHF 600.- par an, lui semble disproportionné économiquement.

Le Conseil municipal estime qu'il n'est pas rationnel de mettre en œuvre cette mesure pour les 6 séances de législatif. Toutefois, chacune et chacun de vous, comme je l'ai fait ce soir, peut devenir acteur en emportant avec lui son propre contenant afin de limiter voire supprimer l'utilisation de verres en plastique jetables. Dans ce même souci de respect de l'environnement, le Conseil municipal a également pris la décision cette législature de supprimer les blocs-notes et les crayons mis à disposition jusqu'ici sur les places de chaque conseillère et conseiller. En effet, de nombreux blocs devaient être renouvelés à chaque séance et le Conseil municipal estime que, si ce n'est pas déjà le cas, chacun peut emporter avec lui de quoi écrire. Nous espérons que ces mesures répondront aux attentes de préservation de notre terre tout en permettant également une utilisation rationnelle et économique des finances publiques."

M. Denis Gerber, PLR : "Je ne veux pas rallonger, mais c'est un peu surprenant que l'on ne puisse pas confier ceci à un concierge, et que ce dernier pose quelques carafes sur les tables. Les carafes peuvent être remplies avec l'eau du robinet. Nous n'avons pas besoin d'une fontaine à eau. Je bois l'eau du robinet à la maison, elle va très bien. Et puis, nous avons ici, à la Salle de spectacles, des lave-vaisselle qui lavent en quelques minutes. L'argument est un peu spécial, mais bon."

M. Swann Thommen, ARC : "Est-ce que cela serait possible que je fasse la vaisselle en fin de séance du Conseil de ville ? Je veux bien m'en charger. C'est des gestes simples."

M. Marcel Gilomen, vice-maire : "Pendant 4 ans ?"

M. Swann Thommen, ARC : "Oui, pendant 4 ans, je m'y engage, c'est des gestes simples."

...Rires...

M. Gaëtan Aellen, ARC : "D'autres petites questions ? Je n'ai rien reçu ce soir."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Les chef de fraction ont reçu, de la part de M. le maire, une demande concernant trois motions qui n'ont pas été traitées, et qui datent de quelques années. Il s'agissait de savoir quel avenir réserver à ces motions :

- Restez chez soi, le vœu de tout un chacun ? (AJU, 22.04.2010), la fraction alternative régionale et communale décidera ce qu'elle veut faire de sa motion.
- Gestion du parc immobilier des immeubles du patrimoine financier (PLR 24.10.2011), le parti libéral-radical décidera ce qu'il veut faire de sa motion.
- Planification de la politique du 3^{ème} âge dans le Jura bernois et sur la commune de Saint-Imier (SOC 23.06.2011), notre parti maintient sa motion, et demande à ce qu'elle soit transmise à la Commission de la santé pour traitement."

M. Marcel Gilomen, vice-maire : "Je prends acte de votre revendication."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Le PLR maintient sa motion."

M. Marcel Gilomen, vice-maire : "Merci pour l'éclaircissement."

M. Patrick Domon, ARC : "Je m'excuse, je n'avais pas saisi que nous allions débattre de ceci ce soir. Nous pensions que nous pourrions classer ces trois motions, car elles datent, et puis qu'il était quelque peu "bizarre" de se préoccuper de ces sujets maintenant. Nous sommes tous concernés par le fait que ces motions n'ont pas été traitées. Nous pensons qu'il serait préférable de les classer, et puis de les reformuler, les actualiser, afin qu'elles puissent être, cette fois-ci, mieux suivies, et finalement traitées."

M. Marcel Gilomen, vice-maire : "Merci pour votre réponse."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Notre motion sera réactualisée."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous allons suivre Mme Gisèle Tharin, PLR, notre motion sera également réactualisée. Je me permets aussi de répondre à M. Patrick Domon, ARC. Effectivement ces motions datent, mais les sujets sont bien d'actualité. Parfois, nous oublions des dossiers dans un coin du bureau, cela ne dérange pas de les ressortir. Ce sont des sujets d'actualité."

16. Divers et imprévu

M. Gaëtan Aellen, président : "Je n'ai pas de Divers et imprévu. Quelqu'un souhaite-t-il la parole ?"

M. Gaëtan Aellen, président : "Cela ne semble pas être le cas, je vous remercie, et je lève la séance.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 58.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :